



Remboursement des comptes courants dans une SAS

Par **pakap017**, le **17/05/2016** à **16:58**

Bonjour,

je voulais savoir si le remboursement de compte courants d'associés dans une SAS devait faire l'objet d'une AG ? si oui une AGO ou une AGE ? et si il y a une AG le remboursement doit faire l'objet d'une résolution particulière ou peut être incluse dans la résolution d'affectation des comptes.

Vous remerciant par avance pour votre réponse

Cordialement